



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent treizième session
Point 7.6 de l'ordre du jour provisoire

EB113/28
27 novembre 2003

Questions relatives aux organes directeurs

Conseil exécutif : système des commissions

Note du Secrétariat

1. A sa cent douzième session, le Conseil exécutif a adopté la résolution EB112.R1 par laquelle il a notamment décidé :

3) d'examiner à sa cent treizième session, conformément à l'article 16 de son Règlement intérieur, le mandat, le fonctionnement, le rôle et la structure du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances, du Comité de Développement du Programme et de la Commission de Vérification des Comptes en vue d'accroître leur efficacité et de mieux faire le lien entre leurs travaux et les sessions du Conseil, et d'étudier notamment la possibilité de fusionner au moins deux de ces organes permanents ou d'accroître la fréquence des réunions conjointes ;

2. La présente note retrace donc l'historique et énonce le mandat des comités et de la commission actuels du Conseil exécutif, à savoir le Comité de Développement du Programme, le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et la Commission de Vérification des Comptes. Il couvre également, pour information, d'autres comités ou groupes : le Comité de Coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la Santé (CCS), le Comité permanent des Organisations non gouvernementales et plusieurs comités et groupes de sélection de fondations. L'annexe de la présente note récapitule l'issue des travaux du Comité de Développement du Programme, du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et de la Commission de Vérification des Comptes sur une période de deux ans et montre la suite donnée à leurs conclusions par le Conseil exécutif.

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME

3. A sa cinquante-huitième session (1976), le Conseil exécutif a créé un Comité du Programme chargé de conseiller le Directeur général touchant les questions de politique générale et de stratégie qu'implique la mise en oeuvre effective des résolutions relatives à la coopération technique et aux principes directeurs du budget programme, et de réviser les programmes généraux de travail.¹ Entre 1976 et 1988, diverses résolutions ont ajouté un certain nombre de fonctions, portant sur des questions

¹ Résolution EB58.R11.

d'élaboration et de gestion des programmes, y compris la préparation de directives applicables au budget programme et à l'examen de ses composantes mondiales et interrégionales.

4. En 1993, suite à son examen des orientations futures pour les organes directeurs de l'OMS, le groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux a exprimé la crainte que certaines des activités du Comité du Programme ne fassent double emploi avec les activités du Conseil lui-même. Il a par ailleurs estimé que, compte tenu des nouveaux mécanismes proposés, le moment était venu pour le Conseil de reconsidérer la nécessité de maintenir le Comité du Programme du Conseil exécutif et de revoir son mandat.¹ A sa dix-huitième session (juillet 1993), le Comité du Programme a donc examiné un rapport du Directeur général portant sur le « Mandat du Comité du Programme du Conseil exécutif »,² qui fournissait des informations détaillées sur la composition du Comité du Programme et ses responsabilités. Le Conseil a décidé en janvier 1994³ de remplacer le Comité du Programme par le Comité de Développement du Programme, décision confirmée par l'Assemblée de la Santé.⁴

COMITE DE L'ADMINISTRATION, DU BUDGET ET DES FINANCES

5. Dans sa recommandation sur la méthode de travail du Conseil exécutif, le groupe de travail sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux a suggéré que le Conseil crée les sous-groupes spécifiques qu'il jugera nécessaires pour lui donner des avis sur des questions « interprogrammes » telles que l'administration et les finances.¹ Par ailleurs, la résolution WHA46.35 priait le Directeur général :

« ... de soumettre en janvier 1994 à la quatre-vingt-treizième session du Conseil exécutif, pour qu'il l'examine dans le cadre de l'étude du rapport du groupe de travail sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux, une proposition conforme à la recommandation formulée par le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/89/9 en vue de la création d'un comité du budget et des finances chargé d'aider le Conseil et, par son intermédiaire, l'Assemblée de la Santé dans leurs délibérations sur les questions budgétaires ; ».

6. A la lumière des suggestions du Directeur général et des avis émis par le Comité du Programme,⁵ le Conseil exécutif a décidé de créer un nouveau Comité de l'Administration, du Budget et des Finances.⁶ Cet organe devait reprendre les fonctions de l'ancien Comité du Programme en matière d'administration, de budget et de finances et celles de l'ancien Comité du Conseil exécutif chargé d'examiner certaines questions financières avant l'Assemblée de la Santé.

¹ Voir document EB92/1993/REC/1, annexe 1.

² Document EBPC18/WP/2.

³ Résolution EB93.R13.

⁴ Résolution WHA47.6.

⁵ Voir document EB93/1994/REC/1, annexe 1, partie 1, section VI.

⁶ Résolution EB93.R13, confirmée par la résolution WHA47.7 (1994).

COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

7. La Commission de Vérification des Comptes a été créée par le Conseil exécutif à sa cent troisième session (1999) afin de renforcer le rôle de surveillance du Conseil en matière financière.¹

MANDATS ACTUELS DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME, DU COMITE DE L'ADMINISTRATION, DU BUDGET ET DES FINANCES ET DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

8. A sa cent sixième session (2000), le Conseil exécutif a examiné les mandats révisés du Comité de Développement du Programme, du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et de la Commission de Vérification des Comptes, proposés par les Présidents des trois organes et le Président du Conseil exécutif.² Il a adopté provisoirement le nouveau mandat des deux Comités et de la Commission.³

COMITE DE COORDINATION OMS/UNICEF/FNUAP SUR LA SANTE (CCS)

9. A sa quatre-vingt-dix-neuvième session (janvier 1997), le Conseil exécutif a approuvé la proposition visant à inviter le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à devenir membre du Comité mixte UNICEF/OMS des Directives sanitaires créé en application de la résolution WHA1.120 de la Première Assemblée mondiale de la Santé en juillet 1948.⁴ A sa première réunion en juillet 1998, le Comité élargi a notamment examiné un projet de mandat. Le mandat révisé a été adopté après examen par les trois Conseils (Conseil exécutif de l'OMS et Conseils d'administration de l'UNICEF et du FNUAP).⁵

10. La quatrième réunion du Comité de Coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la Santé aurait dû avoir lieu en novembre 2003. L'un des points inscrits à son ordre du jour était l'évaluation des travaux et de l'impact du Comité. Le rapport des unités d'évaluation de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP a été rédigé sous forme définitive et communiqué aux membres des Conseils exécutif/d'administration en octobre 2003.⁶ Afin de rationaliser leurs travaux, les Conseils d'administration de l'UNICEF et du FNUAP, qui se réunissaient en octobre 2003, souhaitent examiner le rapport d'évaluation avant de décider de la date de la quatrième réunion du CCS et d'en désigner les membres. La réunion sera donc vraisemblablement reportée à début 2004, sauf si les Conseils n'en décident autrement. Les membres

¹ Résolution EB103.R8.

² A sa première réunion, la Commission de Vérification des Comptes (janvier 2000) avait examiné son mandat.

³ Voir résolution EB106.R1, annexe.

⁴ Résolution EB99.R23.

⁵ Voir résolution EB103.R17, annexe.

⁶ Examen du Comité de Coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la Santé (CCS). Rapport des unités d'évaluation de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP (29 septembre 2003).

du CCS appartenant à l'OMS¹ ont donc été informés en conséquence. Le rapport sera examiné par le Comité de Développement du Programme à sa dixième réunion.²

COMITE PERMANENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

11. En application de la résolution WHA1.130, le Conseil exécutif a créé le Comité permanent des Organisations non gouvernementales en juillet 1948.³ Il a pour principale fonction de passer en revue les activités conjointes des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS et les plans de collaboration future, ainsi que les nouvelles propositions en vue de l'admission d'organisations non gouvernementales aux relations officielles.⁴

12. L'examen par le Conseil exécutif et par l'Assemblée de la Santé de la politique de l'OMS applicable aux organisations non gouvernementales déterminera dans une large mesure les changements éventuels à apporter aux fonctions du Comité permanent des Organisations non gouvernementales.

COMITES ET GROUPES DE SELECTION DE FONDATIONS

13. Le Conseil exécutif examine les candidatures proposées à un certain nombre de distinctions et de prix. Pour l'aider dans son travail, le Conseil a créé un certain nombre de petits comités chargés d'évaluer les candidatures reçues et de faire des recommandations. Il n'existe pas de document unique énonçant le mandat particulier des membres de ces comités et groupes de sélection, mais leur composition, leurs fonctions et leurs tâches sont décrites dans les statuts ou règlements de chaque fondation, qui diffèrent légèrement les uns des autres. D'une manière générale, les membres de ces comités et groupes de sélection se réunissent une fois par an (ou moins fréquemment), généralement au cours de la session de janvier du Conseil, pour proposer le nom de la ou des personnes à qui le prix ou la bourse d'études devrait être décerné et, dans certains cas, le montant du prix à attribuer.

14. Plusieurs options peuvent être envisagées pour améliorer l'efficacité du Comité de Développement du Programme, du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et de la Commission de Vérification des Comptes.

- a) Ces trois organes pourraient être regroupés en un seul comité permanent chargé des questions administratives et programmatiques (comme à l'OIT). Cette option serait conforme à la recommandation 2 a)ii) contenue dans le rapport du Corps commun d'inspection sur le renforcement des fonctions de contrôle, à savoir « Dans les organisations dotées de plusieurs comités ... regrouper les comités existants pour créer un comité permanent unique relevant de

¹ Dr D. Peña Pentón (Cuba), Dr Y. Kassama (Gambie), Professeur Y. Kulzhanov (Kazakhstan), Dr M. Al-Jarallah (Koweït), Professeur Kyaw Myint (Myanmar), Professeur Dang Duc Trach (Viet Nam).

² Document EBPDC10/5.

³ Résolution EB1.R25.

⁴ Voir Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales, paragraphes 4.2 et 4.6. OMS, *Documents fondamentaux*, 44^e éd., Genève, 2003.

l'organe délibérant « exécutif » (option 2) ; ». ¹ La composition du Comité pourrait être fixée à 12 membres : deux pour chaque Région. Le Comité pourrait se réunir pendant deux jours avant la session de janvier du Conseil et pendant une journée avant la tenue de l'Assemblée de la Santé.

b) Une autre solution consisterait à étayer la réunion conjointe du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et du Comité de Développement du Programme, en leur assignant un ordre du jour allant au-delà du projet de budget programme pour inclure des points tels que le rapport du Commissaire aux Comptes, qui a des répercussions aussi bien programmatiques qu'administratives.

c) Etant donné que les points examinés par la Commission de Vérification des Comptes sont par la suite repris au Comité de l'Administration, du Budget et des Finances, par exemple le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes, des arguments solides militent en faveur de la reprise des fonctions de la Commission de Vérification des Comptes par le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances. La Commission de Vérification des Comptes pourrait alors être supprimée, ce qui serait conforme à la recommandation 2 a)i) du rapport du CCI susmentionné, à savoir « Dans les organisations dotées de plusieurs comités ... fusionner (ou transformer) les comités existants de façon à former deux comités, l'un chargé des programmes et l'autre de l'administration, du budget et des finances (option 1) ; ». ²

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

15. Le Conseil exécutif est invité à examiner les options présentées ci-dessus ou d'autres options afin d'améliorer l'efficacité du Comité de Développement du Programme, du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et de la Commission de Vérification des Comptes.

16. Le Conseil souhaitera peut-être également examiner les recommandations du Comité de Développement du Programme suite à l'examen des travaux et de l'impact du CCS.

¹ Renforcement des fonctions de contrôle des organes délibérants chargés de la gouvernance : Le traitement des rapports relatifs au contrôle : structure, méthodes de travail et pratiques. Document JIU/REP/2001/4, page 6.

² *Op. cit.*

ANNEXE

ISSUE DES TRAVAUX DES REUNIONS DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME, DU COMITE DE L'ADMINISTRATION, DU BUDGET ET DES FINANCES ET DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES SUR UNE PERIODE DE DEUX ANS

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME

Neuvième réunion (16 janvier 2003) : conclusions et décisions¹

- *Programmes de l'OMS en 2000-2001.* Le Comité a notamment estimé qu'une approche quantitative était un meilleur moyen de mesurer la performance de l'OMS et l'efficacité de sa gestion.
- *Rapports à l'Assemblée de la Santé et au Conseil exécutif sur la mise en oeuvre des résolutions.* Le Comité a accepté la proposition consistant à soumettre des rapports de synthèse, de préférence des années où il n'y a pas de budget à examiner, et l'inscription dans le texte des résolutions de dates précises concernant l'établissement des rapports.
- *Résolutions proposées : rationalisation des procédures.* Un rapport sur les pratiques des organes directeurs dans d'autres organisations du système des Nations Unies devrait être rédigé pour la dixième réunion du Comité de Développement du Programme.

Issue au Conseil exécutif²

- Deux membres du Conseil ont formulé des suggestions constructives concernant l'établissement des rapports sur les programmes de l'OMS en 2002-2003.
- Le Conseil n'a fait aucune observation sur les conclusions du Comité de Développement du Programme concernant l'établissement de rapports sur la mise en oeuvre des résolutions aux organes directeurs.
- Le Conseil a prié le Comité de Développement du Programme de continuer d'examiner la question de la rationalisation des procédures s'agissant des résolutions proposées.

Huitième réunion (11 janvier 2002) : conclusions et décisions³

- *Evaluation thématique en 2001.* Le Comité a entériné les évaluations de l'éradication de la poliomyélite et du processus de planification et budgétisation stratégique de l'OMS.

¹ Voir document EBPDC9/3.

² Voir document EB111/2003/REC/2, procès-verbaux de la huitième séance, section 5, neuvième séance, section 1 et dixième séance, section 2.

³ Voir document EBPDC8/5.

Toutefois, ce dernier point mérite d'être encore approfondi afin d'améliorer l'intégration du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, la formation du personnel aux principes de la budgétisation axée sur les résultats et le renforcement de la phase d'évaluation du cycle budgétaire. Il faudrait rechercher les moyens d'accroître la participation des pays.

- *Etablissement de rapports.* Le Comité a prié le Secrétariat de préparer des propositions concernant l'établissement de rapports, qu'il examinerait à sa neuvième réunion.

Issue au Conseil exécutif¹

- Le Conseil a pris note du rapport du Comité.

COMITE DE L'ADMINISTRATION, DU BUDGET ET DES FINANCES

Dix-neuvième réunion (15 mai 2003) : conclusions et décisions²

- *Rapport financier intérimaire.* Le Comité a recommandé que la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé accepte le rapport financier intérimaire non vérifié du Directeur général sur les comptes de l'OMS pour 2002.
- *Rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes.* Le rapport a souligné la nécessité d'un examen continu, par exemple de la planification intégrée de l'allocation des ressources pour toutes les sources de fonds et l'importance de l'établissement de rapports normalisés sur le niveau de réalisation des objectifs fixés.
- *Règlement des arriérés.* Le Comité a recommandé à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'examiner un projet de résolution sur le règlement des arriérés.
- *Fonds immobilier.* Le Comité a recommandé que le Directeur général autorise la construction de nouveaux bureaux et salles de conférences au Bureau régional de l'Afrique.

Issue à l'Assemblée de la Santé³

- L'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA56.9 sur le rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2002.
- Elle a pris note du rapport du Comité sur le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes.
- Elle a adopté la résolution WHA56.10 sur les Membres redevables d'arriérés de contributions.

¹ Voir document EB109/2002/REC/2, procès-verbaux de la dixième séance, section 3.

² Voir documents A56/47, A56/49, A56/32, A56/50.

³ Document WHA56/2003/REC/3, procès-verbal de la troisième séance de la Commission B.

- Elle a adopté la résolution WHA56.14 sur les travaux de construction au Bureau régional de l'Afrique.

Dix-huitième réunion (16-17 janvier 2003) : conclusions et décisions¹

- *Contributions pour 2004-2005.* Certains membres ayant exprimé des réserves quant à l'utilisation des recettes diverses pour compenser un déficit des contributions dû aux ajustements ad hoc, le Comité a recommandé au Conseil exécutif de n'adopter que le paragraphe 1 du projet de résolution relatif aux contributions pour 2002 et 2003 pour le Timor-Leste. Les paragraphes 2, 3 et 4 ont été laissés à la décision du Conseil exécutif.
- *Recettes diverses.* Le Comité a demandé qu'un rapport de situation soit dorénavant établi à l'intention du Conseil exécutif concernant l'exécution financière du budget ordinaire à la fin de la première année de l'exercice biennal.
- *Ressources humaines.* Au titre du point intitulé Amendements au Règlement du Personnel, le Comité a recommandé au Conseil exécutif l'adoption de trois projets de résolution, avec un amendement supplémentaire mineur à l'article 320.1 du Règlement du Personnel.

Issue au Conseil exécutif²

- Le Conseil a décidé de renvoyer la question des contributions pour 2004-2005 à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé pour examen.
- Il a pris note de la demande d'établissement d'un rapport de situation sur l'exécution financière du budget ordinaire formulée par le Comité.
- Il a adopté la résolution EB111.R8 confirmant les amendements au Règlement du Personnel.

Dix-septième réunion (10 mai 2002) : conclusions et décisions³

- *Rapport financier sur les comptes de l'OMS pour 2000-2001 ; rapport du Commissaire aux Comptes.* Le Comité a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'accepter le rapport financier et le rapport du Commissaire aux Comptes.
- *Etat du recouvrement des contributions.* Le Comité a présenté trois projets de résolution à soumettre à l'examen de l'Assemblée de la Santé.

¹ Document EBABFC18/2.

² Voir document EB111/2003/REC/2, procès-verbaux de la huitième séance, section 3 et neuvième séance, section 2.

³ Voir documents A55/38 et A55/26.

Issue à l'Assemblée de la Santé¹

- L'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA55.3 sur le rapport financier pour 2000-2001 et le rapport du Commissaire aux Comptes.
- Elle a adopté la résolution WHA55.4 sur les Membres redevables d'arriérés de contributions et les résolutions WHA55.5 et WHA55.6 sur les arriérés de contributions de l'Azerbaïdjan et de la République dominicaine.

Seizième réunion (10-11 janvier 2002) : conclusions et décisions²

- *Dispositions transitoires concernant le plan d'incitation financière.* Le Comité a recommandé au Conseil d'adopter le projet de résolution.
- *Etat du recouvrement des contributions.* Il a convenu de rédiger une résolution concernant les Membres redevables d'arriérés à sa dix-septième réunion.
- *Fonds renouvelables et autres fonds à long terme.* Le Comité a proposé un amendement au projet de résolution concernant le dépassement possible du coût estimatif de construction d'un nouveau bâtiment au Siège. Il a recommandé au Conseil d'adopter le projet de résolution sur le fonds de roulement des ventes. Il a proposé un projet de décision concernant le fonds pour la sécurité.
- *Statut du Personnel.* Le Comité a recommandé au Conseil d'adopter les projets de résolution sur le barème des traitements applicable aux postes de la catégorie professionnelle et les traitements du Directeur général et du personnel hors classes et prié le Directeur général d'examiner un amendement à l'article 4.5 du Statut du Personnel.

Issue au Conseil exécutif³

- Le Conseil a adopté la résolution EB109.R19 concernant les dispositions transitoires relatives au plan d'incitation financière.
- Il a noté que le Comité préparerait une résolution à sa dix-septième réunion.
- Le Conseil a adopté la résolution EB109.R20 sur le fonds immobilier ainsi qu'amendée par le Comité, la résolution EB109.R21 sur le fonds de roulement des ventes et la décision EB109(8) proposée par le Comité sur le fonds pour la sécurité.
- Il a adopté les résolutions EB109.R12 sur le barème des traitements applicable aux postes de la catégorie professionnelle, la résolution EB109.R13 sur les traitements du personnel hors classes et du Directeur général et la résolution EB109.R15 sur l'amendement à l'article 4.5 du Statut du Personnel.

¹ Voir document WHA55/2002/REC/3, procès-verbaux de la deuxième séance de la Commission B, section 2 et de la troisième séance de la Commission B, section 1.

² Voir document EBABFC16/3.

³ Voir document EB109/2002/REC/2, procès-verbal de la dixième séance, section 1.

REUNIONS CONJOINTES DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME ET DU COMITE DE L'ADMINISTRATION, DU BUDGET ET DES FINANCES¹

Réunion conjointe (17 janvier 2003) : conclusions et décisions²

- *Fonds immobilier.* La réunion conjointe a apporté des amendements au projet de résolution pertinent, retirant la référence au fonds pour la technologie de l'information et ajoutant un texte concernant la nécessité de demander l'autorisation de l'Assemblée de la Santé si la part de l'OMS dans le coût de la construction du nouveau bâtiment au Siège devait dépasser 5 % du coût approuvé.
- *Projet de budget programme.* Les Comités ont considéré qu'il serait utile de pouvoir disposer d'un rapport à mi-parcours de la période biennale sur l'exécution financière des ressources extrabudgétaires.³

Issue au Conseil exécutif⁴

- Le Conseil a adopté la résolution EB111.R3 telle qu'amendée par la réunion conjointe.
- Il ne s'est pas prononcé sur la proposition tendant à établir un rapport à mi-parcours sur l'exécution financière des ressources extrabudgétaires.

COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES⁵

Septième réunion (15-16 janvier 2003) : conclusions et décisions⁶

- *Adoption de l'ordre du jour.* La Commission a demandé qu'une étude sur la production et la distribution des documents pour les réunions des organes directeurs soit effectuée.

Cette question sera reprise par la Commission de Vérification des Comptes à sa neuvième réunion en janvier 2004. Toutefois, on pourrait arguer que cette question aurait pu être traitée par le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances ou par le Conseil lui-même, et qu'elle ne relève pas nécessairement du mandat de la Commission de Vérification des Comptes.

¹ Une réunion conjointe du Comité de Développement du Programme et du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances a lieu tous les deux ans pour passer en revue le projet de budget programme. Cela donne aux deux Comités la possibilité d'avoir une discussion préliminaire avant la réunion officielle du Conseil.

² Voir document EBPDC9/3, annexe 2.

³ Cette proposition est liée à la demande formulée par le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances à sa dix-huitième réunion, où il avait sollicité qu'un rapport de situation soit remis au Conseil exécutif concernant l'exécution financière du budget ordinaire à la fin de la première année de l'exercice biennal.

⁴ Voir document EBPDC9/3, annexe 2.

⁵ Les informations fournies ne se réfèrent qu'aux suggestions visant à améliorer l'efficacité.

⁶ Voir document EBAC7/5.

Cinquième réunion (11 janvier 2002) : conclusions¹

- *Rapports du Corps commun d'inspection : étude de la gestion et de l'administration à l'Organisation mondiale de la Santé.* La Commission a demandé à l'Organisation d'accélérer la mise en oeuvre de la recommandation concernant les unités d'appui administratif ; la rationalisation des fonctions administratives est impérative pour améliorer l'efficience.

Issue au Conseil exécutif²

- Le Conseil a pris note du rapport de la Commission sans formuler d'observations particulières.

= = =

¹ Voir document EBAC5/5.

² Voir document EB109/2002/REC/2, procès-verbal de la dixième séance, section 3.